

Étude qualitative du marché des applications solaires thermiques individuelles



L'Observatoire des énergies renouvelables

Juillet 2026

Avec le soutien de :



Préambule

Ce rapport présente les résultats du volet qualitatif de l'étude relative au suivi du marché des applications individuelles solaires thermiques. Ce volet vient compléter l'étude quantitative également réalisée sur ce marché.

Ce rapport est librement téléchargeable depuis la partie « Les études d'Observ'ER » du site d'Observ'ER : www.energies-renouvelables.org

Cette étude a été réalisée par
Observ'ER avec le soutien
financier de l'ADEME



L'étude n'engage que la responsabilité d'Observ'ER et ne représente pas l'opinion de l'ADEME. Celle-ci n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.

Étude qualitative du marché des applications solaires thermiques individuelles

À retenir	p. 4
Méthodologie	p. 9
Marché 2025 et premières tendances 2026	p. 16
Structuration du marché	p. 27
Dispositifs d'aide et réglementation	p. 38
Perspectives et recommandations	p. 46



MESSAGES CLÉS

Messages clés – le marché en 2025 du solaire thermique pour particuliers

Un marché globalement en recul en 2025

- Les ventes de chauffe-eau solaires individuels (CESI) se stabilisent à 18 100 m² (-2,2 % vs 2024), après une forte baisse en 2024. **Le marché est revenu à un niveau comparable à celui d'avant la crise sanitaire.**
- Les chauffe-eau solaires auto-stockeurs, introduits en 2020, **connaissent un effondrement de leur marché (-85 % en 2025)** après leur sortie de MaPrimeRénov' en septembre 2024. L'ADEME reste prudente sur cette technologie faute de retour d'expérience suffisant.
- **Les systèmes solaires combinés (SSC) reculent fortement en 2025 (10 465 m², soit -42,7 %).** Les professionnels attribuent cette baisse à l'incertitude économique, aux interruptions de MaPrimeRénov' et à la suppression des aides pour les systèmes hybrides SSC + pompe à chaleur.

Un dispositif MaPrimeRénov' toujours pointé du doigt

- Malgré des niveaux d'aide inchangés entre 2025 et 2026 (jusqu'à 4 000 € pour un CESI et 10 000 € pour un SSC selon les revenus), le dispositif MaPrimeRénov' est perçu comme un frein au marché de par les interruptions survenues et le manque de fluidité du traitement des demandes.

Des premières tendances pour 2026 indécises

- Les premières tendances 2026 montrent une poursuite de la faiblesse du marché, les professionnels estimant que l'instabilité des dispositifs d'aide continue de freiner les décisions d'investissement. Le solaire thermique souffre également de la montée en puissance des pompes à chaleur et du photovoltaïque dans l'esprit des consommateurs.
- Une perspective plus favorable est néanmoins évoquée pour le second semestre 2026 : la hausse attendue des prix des énergies fossiles pourrait redonner de l'attractivité aux systèmes solaires combinés en renforçant leur intérêt économique et leur contribution à l'autonomie énergétique.

Messages clés – la structuration de la filière

Un marché en crise où certains acteurs s'essoufflent

- Sur le segment des systèmes solaires thermiques individuels, la structuration de la filière solaire thermique est globalement restée la même sur les années passées. La majeure partie du marché est aux mains de chaudiéristes généralistes qui disposent dans leur catalogue de l'ensemble des technologies de chauffage, y compris les technologies concurrentes que sont les pompes à chaleur aérothermiques ou les chauffe-eau thermodynamiques. Leurs motivations pour porter les solutions solaires thermiques pour particuliers en sont donc impactées.
- Peu de spécialistes du solaire thermique demeurent, mais ils opèrent sur des volumes très limités. Certains d'entre eux, pour pallier le manque de dynamisme du solaire thermique, ont diversifié leur activité vers des segments plus porteurs comme le photovoltaïque ou les chaudières bois.

Le photovoltaïque et les pompes à chaleur comme principales technologies rivales

- Les PAC sont identifiées comme la principale technologie concurrente des systèmes solaires combinés. Dans un même temps, le solaire thermique sent toujours un profond déficit de notoriété vis-à-vis du photovoltaïque qui l'empêche de conquérir un public plus vaste. La communication pourrait être l'une des clés pour que la filière solaire thermique prenne une autre dimension, mais le secteur n'a pas les moyens d'organiser des campagnes de grande ampleur.

Un réseau d'installateurs limité mais qui n'entrave pas le développement de la filière

- Le réseau des installateurs n'est pas particulièrement perçu comme en tension. Les professionnels ont le sentiment que ce réseau évolue en adéquation avec la croissance du marché.

Des entreprises qui essaient de limiter les hausses de prix de leur produit

- L'hybridation des systèmes solaires thermiques avec d'autres technologies est clairement perçue comme de vrais relais de croissance pour l'avenir, mais son développement est entravé par un environnement réglementaire.

Messages clés – Dispositifs d'aide et réglementation

MaPrimeRénov', un dispositif qui devrait jouer un rôle sur le marché mais est entravé par trop de difficultés administratives

- Pour bon nombre de professionnels, le dispositif MaPrimeRénov' demeure **un levier essentiel** pour le développement du marché du solaire thermique individuel, en particulier **pour les ménages les plus modestes**.
- Toutefois, les professionnels interrogés soulignent que l'efficacité de MaPrimeRénov' est **fortement limitée par ses difficultés de mise en œuvre**. Les délais de traitement des dossiers, la complexité des procédures administratives et les **modifications fréquentes des règles sont régulièrement dénoncés**.

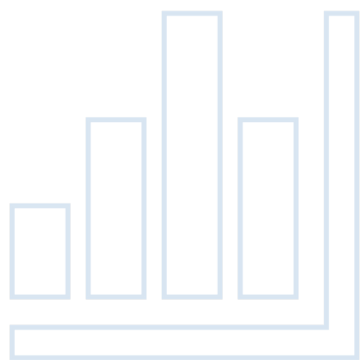
L'annonce de la suppression MaPrimeRénov' sur les monogestes : un signal négatif pour le marché

Dans le neuf, la RT2020 continue de mal considérer le solaire thermique

- Concernant le marché du neuf, la réglementation environnementale RE2020 **reste perçue comme un frein au développement du solaire thermique**. Face à ce constat, la filière demande plusieurs évolutions réglementaires afin de mieux valoriser les performances réelles du solaire thermique. Elle souhaite notamment une **révision de la méthode de calcul de la RE2020 ainsi que du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)**, dont les critères sont jugés défavorables aux systèmes solaires combinés.

Messages clés – Les recommandations des acteurs

- **Rétablir une égalité de traitement avec les PAC** dans les dispositifs de soutien, notamment :
 - MaPrimeRénov', où les aides au solaire thermique sont jugées insuffisantes par rapport à celles accordées aux PAC.
 - L'éco-PTZ, afin que les systèmes solaires combinés (SSC), qui assurent à la fois le chauffage et l'eau chaude sanitaire, soient reconnus pour leurs deux fonctions et bénéficient d'un plafond d'emprunt plus élevé.
- **Améliorer le fonctionnement administratif du traitement des dossiers déposés dans le cadre de MaPrimerénov'.**
- **Relancer la communication sur le solaire thermique**, afin de mieux faire connaître cette technologie et de la distinguer du photovoltaïque. Les acteurs regrettent l'absence de campagnes nationales comparables à celles menées dans les années 2000.
- **Assouplir les contraintes liées aux Architectes des Bâtiments de France (ABF)**, considérées comme un frein important à l'installation de panneaux solaires dans de nombreuses zones protégées.
- **Sortir d'une approche centrée sur l'électrification**, en reconnaissant davantage la complémentarité entre solaire thermique, biomasse et autres solutions renouvelables. Les professionnels demandent également davantage de stabilité dans les politiques publiques.
- **Faire évoluer les méthodes de calcul de la RE2020 et du DPE**, jugées défavorables au solaire thermique et ne reflétant pas correctement ses performances.
- **Mettre en avant le solaire thermique comme levier de souveraineté énergétique**, en réduisant la dépendance aux énergies importées et en limitant la précarité énergétique des ménages.
- **Créer de nouveaux dispositifs "Coup de pouce chauffage" favorisant les systèmes hybrides**, par exemple les associations SSC + pompe à chaleur ou SSC + biomasse, afin de mieux valoriser leurs performances globales.



MÉTHODOLOGIE



Méthodologie de l'étude

Ce rapport s'appuie sur les résultats d'interviews de professionnels travaillant sur le secteur du solaire thermique français. Ces interviews ont été réalisées par téléphone, selon un guide d'entretien préétabli. Les principales thématiques abordées dans le guide d'entretien sont :

- ✓ la perception des acteurs sur l'évolution du marché en 2025 et le premier semestre de 2026 ;
- ✓ la perception des acteurs relativement à la structuration du marché actuel ;
- ✓ la perception des acteurs sur les actions de qualification des installateurs ;
- ✓ la perception des acteurs sur les perspectives d'évolution du marché ;
- ✓ la perception des acteurs sur l'action des pouvoirs publics en faveur du marché (MaPrimeRénov', Coup de pouce chauffage, dispositif des CEE).

10 professionnels (fabricants, distributeurs, bureaux d'études et institutionnels) ont été interviewés pour cette étude.

Les entretiens ont été menés au cours de la période d'avril et mai 2026.



Méthodologie de l'étude

Le champ de la collecte réalisée

Le suivi des ventes du marché 2025 repose sur une collecte effectuée auprès des industriels (fabricants/importateurs) du secteur solaire thermique en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. La collecte a été réalisée au cours de la période mars-avril 2026, sur la base d'un questionnaire envoyé à 32 sociétés intervenant sur le marché français.

Le questionnaire a porté sur les points suivants :

- ventes de CESI (chauffe-eau solaires individuels) en 2025, en nombre et en mètres carrés, en métropole et dans les départements d'outre-mer ;
- ventes de SSC (systèmes solaires combinés) en 2025, en nombre et en mètres carrés, en métropole et dans les départements d'outre-mer ;
- répartition des ventes de 2025 selon six canaux de distribution différents ;
- répartition géographique des ventes de 2025 selon les nouvelles régions métropolitaines ;
- répartition du chiffre d'affaires de 2025 entre les applications CESI et SSC.

Lors de la collecte 2026, des données d'activité ont été obtenues auprès de 14 entreprises.

Pour les départements d'outre-mer, les observatoires régionaux de l'énergie ainsi que les directions régionales de l'Ademe ont également été sollicités.



Méthodologie de l'étude

Définition des applications suivies

CESI (chauffe-eau solaire individuel) : installation permettant de chauffer l'eau sanitaire d'une habitation grâce à l'énergie solaire. Le fluide caloporteur du panneau solaire transmet sa chaleur à l'eau sanitaire, en passant par un échangeur thermique. Après avoir cédé sa chaleur, il repart vers les capteurs où il sera de nouveau réchauffé. L'eau chaude sanitaire est stockée dans un ballon auquel peut être associé un dispositif complémentaire (résistance électrique ou second échangeur thermique relié à une chaudière traditionnelle au gaz, au fioul ou au bois), permettant de pallier un défaut d'ensoleillement.

SSC (système solaire combiné) : installation utilisant le rayonnement solaire pour couvrir une partie des besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire d'un logement. En plus de réchauffer l'eau sanitaire, le fluide caloporteur transmet sa chaleur au réseau de chauffage, dont l'eau est également stockée dans un ballon, par l'intermédiaire d'un échangeur thermique. L'eau de chauffage circule ensuite dans les radiateurs afin de réchauffer l'air ambiant. Là encore, il est nécessaire de conserver une chaudière classique pour prendre le relais lorsque l'apport solaire est insuffisant.



Méthodologie de l'étude

Reconstitution des chiffres de marché

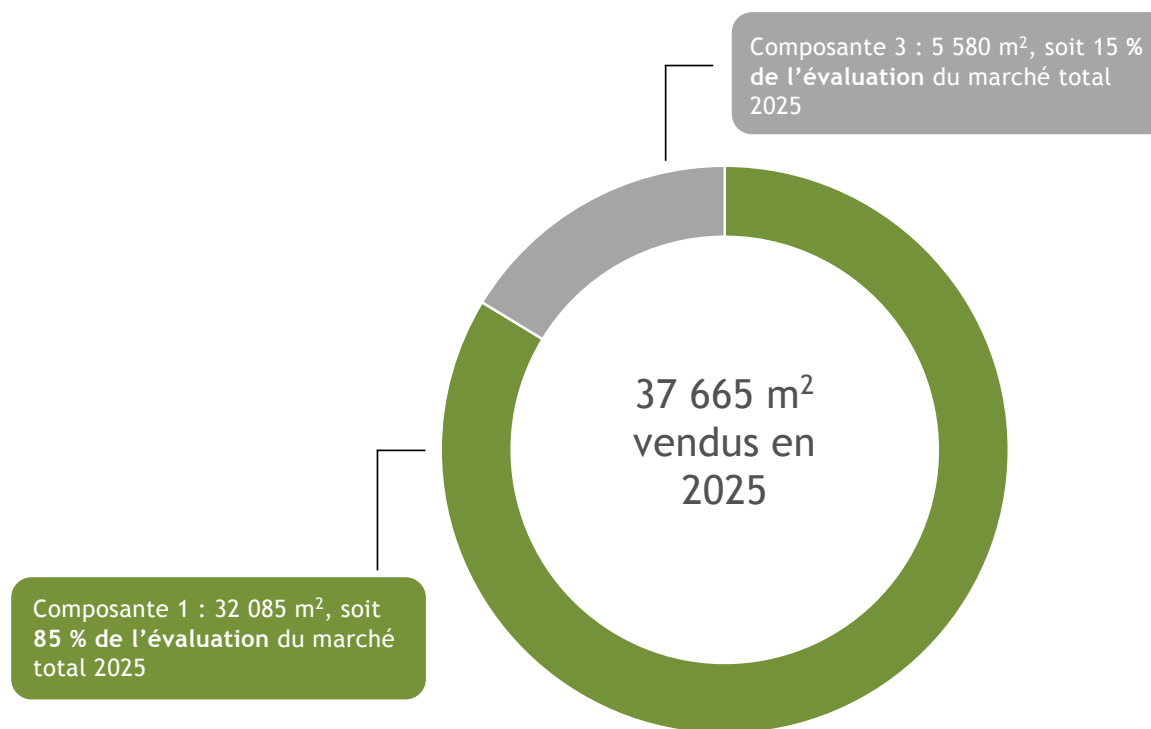
Les chiffres de ventes pour le marché 2025 reposent sur trois composantes :

- **Composante n° 1** - Les données de ventes issues des questionnaires renvoyés et vérifiés en 2026 sur l'activité 2025. Un volume de 49 735 m² a été identifié sur la base des questionnaires retournés.
- **Composante n° 2** - L'évaluation de l'activité des entreprises n'ayant pas répondu à l'enquête 2026, mais l'ayant fait en 2025 ou 2024. Pour ces sociétés, la méthode a appliqué l'évolution moyenne observée pour la ou les deux années de collecte manquantes, afin d'évaluer leurs volumes pour le marché 2025. Tous les acteurs ayant répondu en 2025 ont également répondu en 2026.
- **Composante n° 3** - L'évaluation de l'activité des entreprises n'ayant jamais répondu à l'enquête Observ'ER. Pour cette étape, une collecte de données a été réalisée sur les chiffres d'affaires, les effectifs et les domaines d'activité de chacune de ces sociétés. Cette collecte a été effectuée essentiellement sur Internet, en consultant les sites des entreprises concernées ou des sites d'institutionnels de la filière (Enerplan ou Tecsol). Cette démarche a eu pour but de cerner le profil et l'envergure de chacune des entreprises ayant été identifiées comme actives sur le marché du solaire thermique, mais ne nous ayant jamais retourné de questionnaires. Ces profils ont ensuite été rapprochés de ceux de sociétés dont les ventes nous étaient connues (composantes 1 et 2), afin d'en évaluer l'activité.



Méthodologie de l'étude

Reconstitution des chiffres de marché en France métropolitaine



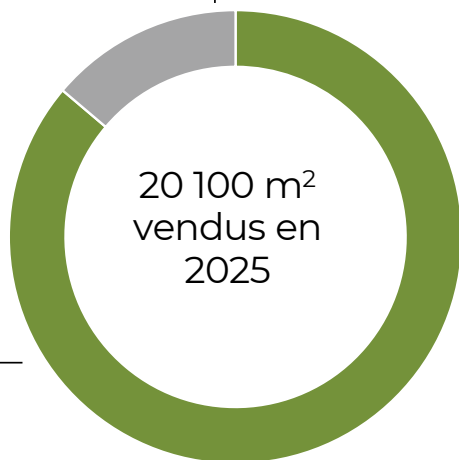


Méthodologie de l'étude

Reconstitution des chiffres de marché en France métropolitaine

Segment des CESI
(classiques + auto-
stockeurs)

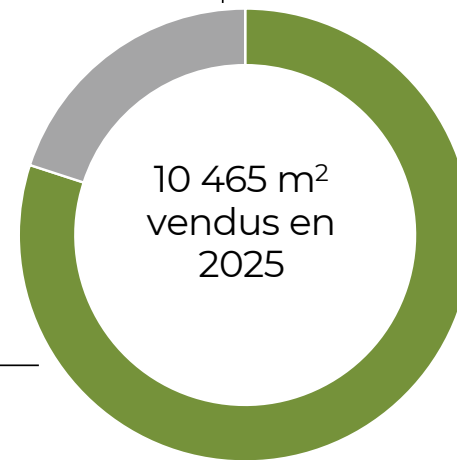
Composante 3 : 2 760 m²,
soit 14 % de l'évaluation
du marché total 2025



Composante 1 : 17 340 m²,
soit 86 % de l'évaluation du
marché total 2025

Segment des SSC

Composante 3 : 995 m²,
soit 10 % de l'évaluation
du marché total 2025



Composante 1 : 9 470 m²,
soit 90 % de l'évaluation
du marché total 2025



Marché 2025 et premières tendances 2026



1. Le marché des chauffe-eau solaires thermiques individuels en métropole

Marché en m²	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024-2025
Chauffe-eau solaires individuels (CESI)	18 850	16 475	16 800	18 480	28 150	30 500	28 900	18 500	18 100	-2,2 %

Le terme « CESI classiques » fait référence à une installation de production d'eau chaude sanitaire solaire comprenant des panneaux posés en toiture reliés à un ballon d'eau chaude situé à l'intérieur de la maison, et dans lequel se trouve un échangeur thermique.

- Après avoir fortement chuté en 2024, le marché des CESI classiques se stabilise en 2025 avec 18 100 m² vendus.
- Après trois années favorables (2021-2023) marquées par des surfaces vendues comprises entre 28 000 et 30 500 m², le marché des CESI est revenu à des niveaux comparables à ceux observés avant la crise sanitaire liée à la COVID-19. Cette évolution a globalement été similaire sur l'ensemble des marchés des équipements de production de chaleur renouvelable destinés aux particuliers : les pompes à chaleur comme les appareils de chauffage au bois ont enregistré en 2025 une activité stable par rapport à 2024.

1. Le marché des chauffe-eau solaires thermiques individuels en métropole

✓ Un marché 2025 fortement dégradé sur le segment de l'individuel

« Une année très moyenne. L'intérêt des consommateurs n'a pas disparu, les installateurs font des devis, il y a des demandes de renseignements mais peu de commandes signées. La situation est semblable à celle de 2024. On est resté avec la même tendance mole. Il ne se passe rien dans la construction neuve, le seul marché est celui de la rénovation et les chantiers vont se chercher un par un. »

« C'est un naufrage. On subit de plein fouet deux événements. Un, c'est le stop and go de MaPrimeRénov' qui lamine vraiment tous les acteurs de la filière. C'est scandaleux ce qui se passe. Et le deuxième point, c'est la concurrence, voire même l'absorption par le photovoltaïque, d'une grande partie de l'intérêt des particuliers pour le solaire thermique. »

« On a eu une année 2025 qui a été compliquée, aussi parce qu'elle a été compliquée dans le bâtiment globalement. Le solaire thermique n'a pas fait exception. Mais cela n'empêche pas qu'il faille se remonter les manches et donner toute sa place à cette filière qui a quand même, qui est quand même une réponse aujourd'hui économiquement et techniquement viable pour répondre à des besoins de chaleur basse température. »

✓ Le photovoltaïque éternel rival du solaire thermique

« Depuis une dizaine d'années le solaire photovoltaïque est beaucoup plus populaire que le solaire thermique. Les installations photovoltaïques en autoconsommation, aujourd'hui avec des batteries de stockage, ont été un mouvement de fond très puissant. Le solaire thermique a beaucoup perdu en visibilité. Les particuliers ne le connaissent plus et tout le monde veut du photovoltaïque. Si une famille a de l'espace sur son toit, elle va le réserver pour le photovoltaïque pas pour le solaire thermique. »



2. Le marché des chauffe-eau solaires thermiques auto-stockeurs en métropole

Depuis 2020, le marché français a vu l'arrivée d'un nouveau type de système solaire thermique, dit « auto-stockeur ». Le principe de cette technologie consiste à associer un capteur solaire à une cuve tampon d'eau chaude servant d'accumulateur d'énergie, dans laquelle est placé un échangeur thermique contenant un fluide caloporteur.

Ces capteurs, qui peuvent être installés en toiture ou en terrasse, sont raccordés au système hydraulique de l'habitation et peuvent contenir jusqu'à 150 litres d'eau chacun. La surface du capteur-ballon étant recouverte d'un absorbeur, le rayonnement solaire provoque le réchauffement du fluide caloporteur, qui transmet ensuite sa chaleur à l'eau contenue dans le capteur-ballon. Cette eau chaude est alors utilisée pour la production d'eau chaude sanitaire de l'habitation.

Ces systèmes se distinguent donc des CESI classiques, qui associent des panneaux solaires thermiques installés en toiture à un ballon d'eau chaude situé dans le logement.

La technologie des panneaux solaires thermiques auto-stockeurs est particulièrement adaptée aux régions les plus ensoleillées du territoire.

Marché en m ²	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024-2025
Systèmes solaires thermiques auto-stockeurs	300	8 190	21 050	29 420	12 935	2 000	-85 %

✓ Les capteurs auto-stockeurs, un produit qui essuyé beaucoup de critiques

« Les auto-stockeurs, c'étaient compliqués. Ils n'étaient pas chers mais cela ne fonctionnait pas dans la partie nord du pays. C'est une solution qui peut marcher dans le Sud seulement. Ça remplace un thermosiphon, ni plus ni moins. Ils ont été aidés un temps par MaPrimeRénov' et cela a mis la pagaille sur le marché des CESI. »

« L'émergence des capteurs auto-stockeurs, c'était n'importe quoi. Les clients ne voulaient plus que cela même s'ils étaient à Lille. Ils ne voyaient que le prix de l'équipements et beaucoup on fait l'installation eux-mêmes. Cela a fait du tourd à l'image de la filière.

« C'est quelque chose qui a émergé et dont les ventes ont vite monté en flèche. Techniquement ce n'était pas idiot, mais ça dépend d'où est-ce qu'on le met en œuvre et est-ce qu'il n'y a pas un appoint dans le capteur ? Si je mets un appoint avec un ballon électrique dehors et qu'il -10 °C, certes le ballon est isolé, mais il y a des pertes et la consommation électrique va être énorme. Il fallait orienter ce produit dès le départ pour les DROM. »

✓ L'ADEME n'a pas souhaité se positionner sur les capteurs auto-stockeurs

« En l'absence d'une étude pour bien connaître les réelles performances de ces types de capteurs, l'ADEME ne se prononce pas sur les auto-stockeurs. C'est simplement qu'il n'y a pas de recul. Cependant, je trouve intéressant de chercher des solutions qui, économiquement, soient plus compétitives car le coût d'investissement reste l'un des principaux problèmes du solaire thermique. Par exemple, nous sommes en train d'essayer d'équiper des campings avec des installations thermosiphons. C'est moins cher, mais on ne peut pas faire cela partout en France. Il faut trouver les bonnes adéquations entre des technologies et des applications spécifiques. »

3. Le marché des systèmes solaires combinés en métropole

Marché en m²	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024-2025
Systèmes solaires combinés (SSC)	3 715	3 965	3 995	4 050	6 400	13 750	21 850	18 260	10 465	-42,7 %

- Fort recul du marché des installations solaires combinées en 2025 avec une activité estimée à 10 465 m².
- Les acteurs mettent en avant les incertitudes économiques et l'instabilité politique du pays en 2025 pour expliquer l'attentisme chez les consommateurs. Une situation renforcée par la suspension du parcours accompagné du dispositif MaPrimeRénov' entre le 23 juin et le 30 septembre 2025.

3. Le marché des systèmes solaires combinés en métropole

✓ Plusieurs professionnels jugent l'état du marché 2025 « difficile »

« Le marché 2025 a été très difficile, de l'instabilité politique et économique. L'instabilité politique a généré de l'attentisme. Et l'instabilité économique, les stop and go sur MaPrimeRénov'. Le dispositif a été suspendu de juin à septembre 2025. « Suspendu », il n'y a rien de pire que le mot utilisé par le gouvernement, parce que ça veut dire que les consommateurs vont attendre le retour des aides et lui aussi suspendre sa décision d'achat. Donc ça a été catastrophique. »

« Le segment des systèmes combinés est plus sensible que celui des CESI. L'investissement de départ est relativement lourd et l'effet des aides est important. L'arrêt de MaPrimeRénov' pendant trois mois a eu un impact beaucoup plus visible sur les systèmes combinés que sur les chauffe-eau solaire. C'est dommage car depuis trois ans il y a une dynamique intéressante qu'il faut entretenir. »

✓ L'une des nouveautés est la disparition des aides sur le couplage SSC + PAC. Cette mesure, visant à endiguer les pratiques d'éco-délinquance, a eu pour effet collatéral de supprimer le soutien aux SSC dans un contexte de couplage hybride.

« Ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont arrêté les aides sur les systèmes solaires combinés couplés à une pompe à chaleur. Donc non, ça, c'est tellement complexe qu'ils n'ont pas trouvé d'autre solution que de supprimer le soutien au SSC pour éviter les cumuls. C'est une aberration totale et de nouveau nuisible au développement des énergies renouvelables thermiques. »



4. Le dispositif MaPrimeRénov'

En 2025 et 2026, **le dispositif a connu deux périodes d'arrêt total ou partiel** :

- Entre le 23 juin et le 30 septembre 2025, le gouvernement a suspendu MaPrimeRénov' Parcours accompagné en raison des fraudes dont le dispositif était victime. Cette suspension n'a concerné que les rénovations d'ampleur. La prime dédiée aux copropriétés et aux travaux monogestes avait été maintenue.
- En l'absence de budget national voté par le Parlement, le dispositif MaPrimeRénov' n'a pas été accessible entre le 1^{er} janvier et le 23 février 2026.

Pour les équipements solaires thermiques, le barème des aides 2026 a été identique à celui de 2025.

Le barème des aides 2026 (parcours par geste) était le suivant pour les équipements solaires thermiques

Équipements éligibles	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Ménages aux ressources intermédiaires	Ménages aux ressources supérieures
Chauffe-eau solaire individuel	4 000 €	3 000 €	2 000 €	Non éligible
Système solaire combiné	10 000 €	8 000 €	4 000 €	Non éligible
Partie thermique d'un équipement PVT/eau	2 500 €	2 000 €	1 000 €	Non éligible

4. Les premières tendances pour 2026

✓ Un premier trimestre 2026 dans la continuité des tendances 2025

« Le marché des énergies renouvelables thermiques a été impacté fortement par l'instabilité des aides. Il vaut mieux dire qu'on arrête plutôt qu'on suspende. Si on arrête, au moins les gens savent qu'ils n'auront plus d'aides. Et ils vont faire sans aides. Si on dit : on suspend, alors ils vont attendre le retour des aides. Et l'instabilité continue depuis ce début d'année (2026) puisque le budget n'ayant pas été voté à temps, il n'y avait pas d'aides MaPrimeRénov' sur les deux premiers mois de l'année. Ça n'a été débloqué que tout récemment. »

« Au cours des quatre premiers mois de 2026, il n'y a eu aucune différence avec 2025. Ni sur les chauffe-eau solaires ni sur les systèmes combinés. »

« Les trois premiers mois de l'année sans MaPrimeRénov' ont été difficiles. En plus, le renforcement de la communication sur la stratégie d'électrification des usages fait également mal au solaire thermique. Pour le chauffage ou l'eau chaude sanitaire tout le monde pense pompe à chaleur aérothermiques ou chauffe-eau thermodynamique. De son côté le photovoltaïque, même s'il a eu une année 2025 moins flamboyante que dans le passé, il reste la technologie solaire de référence dans l'esprit des consommateurs. Des conditions difficiles pour que le solaire thermique trouve sa place. »



4. Les premières tendances pour 2026

✓ Un rebond potentiel au second semestre pour le SSC lié à la nouvelle crise énergétique

« Alors oui, la crise des énergies fossiles en lien avec la guerre au Moyen-Orient peut avoir un effet de levier parce que la hausse du prix du gaz, du fioul et de l'électricité à venir, améliore d'autant la compétitivité des systèmes combinés. Cela met une fois de plus en avant le côté indépendant, le côté souveraineté de l'énergie solaire. Nous sommes persuadés que l'effet va se faire sentir au cours du deuxième semestre. Les hausses du fioul sont directes sur le marché, il est déjà à plus d'1 euro 70 le litre. Par contre, les hausses sur le gaz et l'électricité vont arriver plus tard puisque ça passe par des tarifs qui évoluent par paliers chez les distributeurs. Je pense que les premières hausses de tarifs se feront à la rentrée de septembre. »

« Suite à la guerre en Ukraine, nous avons eu deux années à plus de 45 % de croissance. C'est-à-dire qu'on voit que dès qu'il y a un signal prix fort, les consommateurs se posent la question : « Mais, il faut peut-être que je sois plus autonome d'un point de vue énergétique ». Là, on va reproduire le même scénario. Donc cette année, on pense que ce sera positif parce que la crise est beaucoup plus forte comparée à celle de la guerre en Ukraine. »



Marché 2025 et premières tendances 2026

Un marché globalement en recul en 2025

- Les ventes de chauffe-eau solaires individuels (CESI) se stabilisent à 18 100 m² (-2,2 % vs 2024), après une forte baisse en 2024. **Le marché est revenu à un niveau comparable à celui d'avant la crise sanitaire.**
- Les chauffe-eau solaires auto-stockeurs, introduits en 2020, **connaissent un effondrement de leur marché (-85 % en 2025)** après leur sortie de MaPrimeRénov' en septembre 2024. L'ADEME reste prudente sur cette technologie faute de retour d'expérience suffisant.
- **Les systèmes solaires combinés (SSC) reculent fortement en 2025 (10 465 m², soit -42,7 %).** Les professionnels attribuent cette baisse à l'incertitude économique, aux interruptions de MaPrimeRénov' et à la suppression des aides pour les systèmes hybrides SSC + pompe à chaleur.

Un dispositif MaPrimeRénov' toujours pointé du doigt

- Malgré des niveaux d'aide inchangés entre 2025 et 2026 (jusqu'à 4 000 € pour un CESI et 10 000 € pour un SSC selon les revenus), le dispositif MaPrimeRénov' est **perçu comme un frein au marché** de par les interruptions survenues et le manque de fluidité du traitement des demandes.

Des premières tendances pour 2026 indécises

- **Les premières tendances 2026 montrent une poursuite de la faiblesse du marché**, les professionnels estimant que l'instabilité des dispositifs d'aide continue de freiner les décisions d'investissement. Le solaire thermique souffre également de la montée en puissance des pompes à chaleur et du photovoltaïque dans l'esprit des consommateurs.
- Une perspective plus favorable est néanmoins évoquée pour le second semestre 2026 : **la hausse attendue des prix des énergies fossiles pourrait redonner de l'attractivité aux systèmes solaires combinés** en renforçant leur intérêt économique et leur contribution à l'autonomie énergétique.



STRUCTURATION DE LA FILIÈRE



1. La concurrence entre acteurs du marché

✓ Un marché extrêmement tendu qui fragilise les acteurs de la filière

« Il y a seulement trois ans, il y avait une meilleure dynamique dans le solaire thermique et un peu plus d'acteurs présents. Aujourd'hui, il ne reste que les historiques qui se partagent moins de 20 000 m² par an. Il n'y a plus vraiment d'innovation et certaines entreprises se tournent peu à peu vers d'autres technologies. Il n'y a plus d'actions ou de campagnes de communication d'envergure en France. Les principales actions se font sur le collectif avec des régions qui essaient de dynamiser leurs acteurs pour faire des opérations aidées par le fonds Chaleur. Dans l'individuel, il n'y a presque plus rien. »

« Le solaire thermique est en dessous du seuil de visibilité et on va rester un marché de niche. Très peu d'industriels et un réseau de quatre cents, cinq cents installateurs qui font un peu de solaire thermique de temps à autre. »

« Il n'y a plus beaucoup d'acteurs en France. Après, c'est principalement la concurrence avec les autres technologies : photovoltaïque, pompes à chaleur. En individuel, il y a quatre à cinq acteurs qui font le gros du marché et pas plus. Cela n'aide pas à avoir une concurrence qui puisse tirer les prix vers le bas. »

✓ Un grossiste qui proposait des systèmes solaires thermiques aux artisans a annoncé qu'il allait arrêter d'en proposer dans son catalogue

« Le marché souffre depuis trop longtemps et à la fin les entreprises s'essouffent. Par exemple, cette année, Alliantz m'a annoncé qu'ils arrêtaient le solaire thermique classique. Ça fait des années qu'on est sur le fil du rasoir, au fond du trou, et on ne remonte pas. »



2. La concurrence avec les autres technologies renouvelables

2.1. La concurrence des PAC

✓ La PAC, technologie dominante qui laisse peu de place au solaire thermique

« La poussée pour l'électrification des usages thermiques est très forte en ce moment. Les consommateurs ne peuvent pas échapper à ce message avec la pompe à chaleur comme horizon de leurs futurs investissements pour remplacer leur chaudière. Tout le monde se dit qu'il va devoir tôt ou tard investir dans une pompe à chaleur, qu'ils n'ont pas le choix. Dans ce tableau, le bois essaie de faire entendre sa voix et c'est difficile, alors pour le solaire thermique, c'est mission impossible. On vend le package APC et capteurs photovoltaïques comme l'équipement des maisons qui seront adaptées à un monde résilient aux variations du prix des énergies fossiles, mais rien sur le solaire thermique. »

« Dans le résidentiel individuel, il ne va pas rester beaucoup de place pour le solaire thermique, car les pompes à chaleur sont tellement subventionnées avec en plus la fiche CEE coup de pouce chauffage qui interdit de mettre autre chose avec la PAC. On ne peut pas mettre du solaire en plus d'une PAC. On va voir comment cela se décante. On va essayer de travailler avec l'administration, avec le ministère, pour faire des nouvelles fiches coup de pouce chauffage qui seraient des combinaisons d'un système solaire combiné (SSC), avec appoint décarboné, donc du solaire thermique et pompe à chaleur ou bien du solaire thermique et du bois énergie. Mais globalement, je pense que ce sera au mieux 80 % de PAC, 20 % d'autres technologies. Pourtant aujourd'hui, le marché dans l'individuel des CESI et des SSC, cela peut être un moyen pour ceux qui n'ont pas les finances de changer leur chaudière et qui veulent faire des économies. Mettre un chauffe-eau solaire sur une chaudière gaz. La chaudière va durer plus longtemps et vous consommez moins de gaz. »



2.2. La concurrence des CET

✓ Le chauffe-eau thermodynamique reste un gros concurrent du solaire thermique

« Dans les mauvaises années, il va se vendre 125 ou 130 000 chauffe-eaux thermodynamiques (CET), ce sera toujours énorme par rapport au marché des CESI. Il y a l'avantage du prix : un chauffe-eau thermodynamique vous en avez pour 2 000 euros contre 6 000 pour un CESI et c'est beaucoup plus simple à installer. Pas la peine de monter sur un toit. »

« Les chauffe-eau thermo, c'est une concurrence. Ils ont deux avantages : ils sont monoblocs et ils s'installent dans la demi-journée. Avec le CESI vous avez une partie dehors, vous avez une partie à l'intérieur et cela prend une journée à deux pour l'installation. Donc ça veut dire que vous mettez quatre fois plus de temps, quatre fois plus de main-d'œuvre que sur un chauffe-eau thermodynamique. »

« Le marché des CET est assez lié à celui de la construction de maison neuve et les dernières années ont été mauvaises. Pour 2026, on attend du mieux. Le solaire thermique a cette concurrence qui lui laisse peu de place. Les systèmes combinés bataillent avec les pompes à chaleur et les chauffe-eaux solaires individuels font face aux CET. À chaque fois le combat est déséquilibré. »



2.3. La concurrence du solaire photovoltaïque

✓ Les consommateurs pensent prioritairement au photovoltaïque comme source d'économie

« Le photovoltaïque vampirise le solaire thermique en termes de notoriété. Des ménages qui veulent faire des économies vont conserver leur chaudière gaz et mettre des panneaux photovoltaïques pour soulager leur facture. Très peu de particuliers vont avoir le réflexe du solaire thermique. La filière ne peut pas profiter du bouche-à-oreille qu'il y a sur le photovoltaïque. Un voisin, un ami, quelqu'un de la famille a installé des panneaux PV, il est satisfait et il en parle autour de lui. Pour le thermique il n'y a pas cet effet. »

✓ La forte baisse du prix de vente du surplus de l'électricité photovoltaïque engendrait une dynamique du stockage des électrons dans les ballons d'eau chaude

« Depuis mars 2026, le prix d'achat du kilowattheure injecté passait de 5 centimes à quatre centimes pour les particuliers. Du coup, il y a plus aucun intérêt à injecter. Et donc derrière, cela a créé une dynamique sur le stockage en eau chaude pour le surplus électrique solaire. Ce n'est pas forcément une mauvaise idée, mais si je fais de l'eau chaude solaire par photovoltaïque, je ne le fais pas avec du solaire thermique. »

✓ En Allemagne, la concurrence « en toiture » est frontale entre le photovoltaïque et le solaire thermique

« Des collègues allemands nous disent qu'en ce moment ils rencontrent sur des salons des installateurs qui disent démonter du solaire thermique pour mettre à la place du photovoltaïque. C'est terrible ! »

3. L'hybridation des systèmes de chauffage couplant plusieurs technologies EnR

L'hybridation — couplage du solaire thermique avec une autre source d'énergie (biomasse, PAC, gaz) — est identifiée par tous les acteurs comme l'une des principales voies de développement du marché. Elle permet une couverture quasi-totale des besoins énergétiques du foyer tout en garantissant une indépendance maximale face aux prix des énergies fossiles.

✓ Les systèmes hybrides font déjà partie des solutions proposées par les industriels

« Le solaire est l'allié de toutes les énergies. On a autant de chauffage couplé avec un appoint biomasse qu'avec un appoint gaz, fioul ou une pompe à chaleur. »

« Nous proposons régulièrement la solution solaire thermique pour le particulier avec une marque de chaudière bois partenaire. On le fait car il y a un élément qui marche avec les deux éléments, c'est le ballon tampon. Après, on va dire, à notre niveau, c'est tout ce qu'on fait comme hybridation. Après, on a quelques installateurs qui travaillent sur des systèmes avec ballon tampon, PAC et solaire. »

« Le couplage solaire-biomasse va être encore plus plébiscité parce qu'il permet de sortir à 100 % des hydrocarbures et de rendre autonome à 100 % les gens. La bûche, par exemple, on la trouve dans tous les jardins, dans les forêts locales. »

✓ Ces couplages ne sont pas toujours simples à réaliser

« Si le client a déjà une pompe à chaleur pour seulement le chauffage, un CESI peut être une bonne solution pour l'eau chaude sanitaire. Mais si une personne veut changer sa chaudière gaz, il ne va pas coupler une PAC ou une chaudière bois avec un CESI. Ce serait un investissement trop important. Il prendra seulement une pompe à chaleur double service. »



4. Le réseau des installateurs

Régions	Qualisol CESI	Qualisol SSC
Auvergne-Rhône-Alpes	270	143
Bourgogne-Franche-Comté	62	46
Bretagne	69	28
Centre-Val de Loire	25	15
Corse	12	
Grand Est	65	43
Hauts-de-France	28	33
Île-de-France	80	71
Normandie	19	12
Nouvelle-Aquitaine	169	65
Occitanie	206	93
Pays de la Loire	94	41
Provence-Alpes-Côte d'Azur	72	33

✓ Le réseau des installateurs RGE s'adapte à l'évolution du marché

« Il y a quelques années, le nombre d'installateurs qualifiés QualiSol ou QualiSol combi avait augmenté car le marché était dynamique sur les années 2021-2023. Aujourd'hui on a un effet inverse. Une partie ne paie plus leur cotisation et sorte du référencement RGE pour le solaire thermique car ils ne font plus d'installations. Le cycle des installateurs RGS suit celui du marché. »

« Globalement, vu la taille du marché, actuellement il y a assez d'installateurs qualifiés. Le manque de développement du secteur n'est en rien lié à un manque d'installateurs. En cas de redémarrage, il y a une réserve de quelques milliers d'entreprises qui peuvent rapidement revenir sur le secteur. En revanche, là où nous sommes réellement en déficit d'installateurs, c'est dans l'eau chaude solaire collective. Il y a très peu d'entreprises qualifiées. »

A fin mai 2026, Qualit'EnR recensait **1 794 qualifications pour le solaire thermique** (1 171 pour les CESI et 623 pour les installations combinées – voir tableau ci-contre).

A fin 2024, Qualit'EnR comptait **2 261 qualifications solaires thermiques** (-20,7 %).



5. L'évolution des prix

Évolution des prix moyens métropolitains pour un CESI classique en € HT par mètre carré

Les prix moyens de matériel de cette partie de l'étude comprennent les panneaux solaires, le système de circulation du fluide caloporteur et le ballon d'eau chaude avec échangeur thermique. Au niveau de la pose, les capteurs sont en surimposition de la toiture.

€/m2	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	20191	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024-2025
Matériel	1 155	1 165	1 200	1 170	1 065	990	960	955	950	940	900	920	1 000	1 100	1 190	1 200	1 220	1,7 %
Pose	290	270	270	265	265	260	280	280	290	305	295	300	305	330	355	360	370	2,7 %
Total	1 445	1 435	1 470	1 435	1 330	1 250	1 240	1 235	1 240	1 245	1 195	1 220	1 305	1 430	1 545	1 560	1 590	1,9 %

- Alors que le prix moyen d'un CESI au mètre carré s'était stabilisé autour de 1 250 euros entre 2013 et 2020, l'indicateur est reparti à la hausse en 2021 avec des augmentations significatives jusqu'à 2023 (+27 % en trois ans). Les augmentations observées alors étaient comparables à ce qui avait pu être observé sur le secteur des pompes à chaleur ou des appareils de chauffage au bois.
- Depuis deux ans le niveau de prix moyen d'un CESI a progressé de moins de 2 % chaque année.



5. L'évolution des prix

Évolution des prix moyens métropolitains pour un SSC en € HT par mètre carré

Les prix moyens de matériel de cette partie de l'étude comprennent les panneaux solaires, le système de circulation du fluide caloporteur et le ballon d'eau chaude avec échangeur thermique. Au niveau de la pose, les capteurs sont en surimposition de la toiture. Les émetteurs de chaleur à l'intérieur du bâtiment ne sont pas compris.

€/m2	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	20191	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024-2025
Matériel	1 020	1 050	1 060	1 000	1 020	1 010	940	960	960	975	960	980	1 080	1 180	1 240	1 240	1 270	2,7 %
Pose	215	200	200	200	195	200	220	220	240	300	250	255	255	275	280	280	290	3,6 %
Total	1 235	1 250	1 260	1 200	1 215	1 210	1 160	1 180	1 200	1 275	1 210	1 235	1 335	1 455	1 520	1 520	1 560	2,6 %

- L'évolution des prix moyens d'un système solaire combiné a été semblable à celle des chauffe-eaux solaires individuels.

5. L'évolution des prix

✓ Les prix des systèmes sont en augmentation en 2026 du fait de la hausse du prix du cuivre

« En 2025, nous avons réussi à être à peu près stable. Cette année, la conjoncture géopolitique, le prix de l'énergie impactent davantage la partie métallurgie. Mais il n'y a pas que ça, il y a aussi le prix des matières premières. L'électrification des besoins a induit une augmentation de la consommation de cuivre dont le prix a flambé, un prix qui était déjà haut même avant la guerre en Ukraine. Pour 2026, il faut s'attendre à des augmentations et nous, on annonce une hausse de nos tarifs de 3 %, mais nos fournisseurs nous réannoncent une nouvelle hausse. Cette fois-ci à cause de la guerre en Ukraine. Donc la tendance est plutôt à la hausse malheureusement. »

« En 2024, le secteur sortait d'une période de très forte augmentation car il y avait de l'inflation partout, sur beaucoup de matériaux ou de matières premières. On a pu calmer le jeu pendant deux ans car les choses se sont un peu stabilisées. Il n'y a eu que des augmentations de salaires pour rattraper un peu l'inflation. Pour 2026, c'est un peu tôt mais on va tout faire pour contenir nos prix. »

« En 2025, il y a eu une légère augmentation. C'est entre 3 et 4 % pour les systèmes combinés et un peu moins pour les CESI. »

✓ Un fournisseur de capteurs explique que c'est difficile d'augmenter les prix compte tenu de la faiblesse du marché

« Au siège, ils demandent d'augmenter les prix, mais je leur dis que ce n'est pas possible. En face, le photovoltaïque baisse ses prix. Vous voulez qu'on augmente les prix et puis après on perd des parts de marché. »



Un marché en crise où certains acteurs s'essoufflent

- Sur le segment des systèmes solaires thermiques individuels, la structuration de la filière solaire thermique est globalement restée la même sur les années passées. La majeure partie du marché est aux mains de chaudiéristes généralistes qui disposent dans leur catalogue de l'ensemble des technologies de chauffage, y compris les technologies concurrentes que sont les pompes à chaleur aérothermiques ou les chauffe-eaux thermodynamiques. Leurs motivations pour porter les solutions solaires thermiques pour particuliers en sont donc impactées.

Peu de spécialistes du solaire thermique demeurent, mais ils opèrent sur des volumes très limités. Certains d'entre eux, pour pallier le manque de dynamisme du solaire thermique, ont diversifié leur activité vers des segments plus porteurs comme le photovoltaïque ou les chaudières bois.

Le photovoltaïque et les pompes à chaleur comme principales technologies rivales

- Les PAC sont identifiées comme la principale technologie concurrente des systèmes solaires combinés. Dans un même temps, le solaire thermique sent toujours un profond déficit de notoriété vis-à-vis du photovoltaïque qui l'empêche de conquérir un public plus vaste. La communication pourrait être l'une des clés pour que la filière solaire thermique prenne une autre dimension, mais le secteur n'a pas les moyens d'organiser des campagnes de grande ampleur.

Un réseau d'installateurs limité mais qui n'entrave pas le développement de la filière

- Le réseau des installateurs n'est pas particulièrement perçu comme en tension. Les professionnels ont le sentiment que ce réseau évolue en adéquation avec la croissance du marché.

Des entreprises qui essaient de limiter les hausses de prix de leur produit

- L'hybridation des systèmes solaires thermiques avec d'autres technologies est clairement perçue comme de vrais relais de croissance pour l'avenir, mais son développement est entravé par un environnement réglementaire.



DISPOSITIFS D'AIDE ET RÉGLEMENTATION



1. Le dispositif MaPrimeRénov'

Détail des aides du dispositif en 2025 pour le solaire thermique

MaPrimeRénov' — Solaire Thermique (CESI & SSC)

Montants de l'aide — Rénovation par geste (barème mars 2026)

Très modestes

CESI 4 000 €

SSC 10 000 €

Modestes

CESI 3 000 €

SSC 8 000 €

Intermédiaires

CESI 2 000 €

SSC 4 000 €

Supérieurs

Non éligibles

Ménages SUP : non éligibles en geste seul. CEE disponibles (≈ 5 000 € pour le SSC) + aides locales.

Conditions d'éligibilité

Propriétaire	Occupant, bailleur ou usufruitier
Ancienneté	Logement construit il y a ≥ 15 ans
Usage	Résidence principale, occupée ≥ 8 mois/an
Installateur RGE	QualiSol (CESI) ou QualiSol Combi (SSC)
Équipements	Capteurs certifiés CSTBat ou Solar Keymark
Cumul autorisé	CEE + aides locales + TVA 5,5 % + Éco-PTZ

Plafond : MPR + CEE ≤ 90 % TTC (Très modestes) · 75 % (Modestes) · 60 % (Intermédiaires)

Source : Anah — Mode d'emploi MaPrimeRénov', mars 2026

Mis en place depuis le 1er janvier 2020 en remplacement du crédit d'impôt, MaPrimeRénov' est accessible à l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient propriétaires occupants, propriétaires bailleurs ou copropriétaires. L'aide est calculée en fonction de deux éléments : les revenus du foyer et le gain écologique apporté par les travaux de chauffage, d'isolation ou de ventilation.

Deux types de parcours existent :

- **la rénovation par geste** qui ne porte que sur une seule opération;
- **la rénovation d'ampleur** qui vise à l'amélioration significative de la performance énergétique des logements en donnant la priorité aux travaux d'isolation

1. Le dispositif MaPrimeRénov'

✓ Le rôle de MaPrimeRénov' sur le marché est toujours reconnu

« La relation avec MaPrimeRénov' est particulière, c'est un peu complexe. D'un côté, il y a un vrai besoin car le solaire peut avoir un vrai rôle social. Pour des ménages modestes, avoir de l'eau chaude sanitaire gratuite, c'est un véritable atout. Donc les aides de MaPrimeRénov' qui ciblent les ménages à faible revenu, c'est une bonne chose pour la filière même si cela ne booste pas l'activité. Le revers de la médaille ce sont les difficultés du dispositif. Ces lenteurs, ces côtés kafkaïens. Les professionnels et les particuliers s'y perdent et le dispositif est dévalorisé. Mais dans l'absolu, l'aide de MaPrimeRénov', moi j'y tiens. Mais il faudrait une bien meilleure fluidité des demandes d'aides. »

« Beaucoup pestent contre MaPrimeRénov', et à juste titre, car la gestion n'est pas à la hauteur. Mais l'effet de levier qu'elle apporte sur une partie des ventes n'est pas à négliger. On ne peut pas dire que l'on est prêt à la balancer à la poubelle sans regret. On a seulement des regrets sur le fait qu'elle ne fonctionne pas correctement, sinon, elle jouerait un bien meilleur rôle sur l'activité et il y en aurait besoin. »

✓ L'annonce de la suppression de la mesure pour les monogestes à partir du 1^{er} septembre 2026 est perçue comme une mauvaise nouvelle

« On nous annonce la fin de MaPrimeRénov' en monogeste à partir de la rentrée. Le timing est ultra-mauvais car on veut accélérer la transition énergétique de la France et on retire l'aide principale pour les particuliers. Le message est incompréhensible. En plus, pour le solaire thermique, qu'on ne parle pas d'économie à faire. Vu la taille du marché, la mesure doit coûter 2 ou 3 millions d'euros par an. C'est pas avec cela qu'on va rééquilibrer les finances du pays. Le résultat va être un soutien à l'activité en moins. »



1. Le dispositif MaPrimeRénov'

✓ La gestion administrative du dispositif MaPrimRénov reste très critiquée par les acteurs de la filière

« Les principaux freins restent liés à la gestion du dispositif. La fluidité de gestion par l'Anah pose problème. Ils renvoient aux dossiers incomplets des réponses qui sont insuffisantes pour qu'un chauffagiste y voit clair, qu'un artisan sache ce qui manque. Et on a l'impression qu'ils jouent la montre. Parfois on ne comprend même pas la réponse. On a aussi l'impression d'une incompétence des personnes qui traitent les dossiers. »

✓ L'instabilité du dispositif MaPrimRénov' a été très préjudiciable à la filière sur le résidentiel

« Le dispositif MaPrimeRénov' est, je pense, bien pensé à la base. Pour les plus précaires, il y a des solutions pas chères, voire même à zéro euro qui peuvent être développées. Il y a des effets de levier sur la filière. Mais le fait de changer tous les quatre matins de règles. Et de laisser en stand-by des règlements, de dizaines, voire de centaines de dossiers qui sont en attente de traitement à l'Anah parce que, en gros, ils ont découvert qu'il fallait contrôler. C'est pas possible ! Aujourd'hui il y a presque un rejet du dispositif qui avait pourtant été bien pensé. »

✓ Ce n'est pas le niveau d'incitation qui est en cause mais le traitement administratif des dossiers MaPrimeRénov'

« Le niveau des primes est cohérent. Aujourd'hui, plus aucun artisan ne veut faire un dépôt de dossier MaPrimeRénov'. C'est beaucoup trop chronophage, beaucoup trop d'allers-retours avec l'ANAH. Il faut remplir des documents, mais qui font des pages et des pages. En plus avec les stop and go, ils sont complètement démotivés. »

✓ La filière demande un traitement équitable avec la PAC

« Sur MaPrimeRénov, on est sur un effet d'aubaine pour la pompe à chaleur. On a réduit les subventions sur les SSC et on les a réorientées vers la PAC. La filière solaire demande un traitement équitable. »



2. L'Impact de la RE 2020 sur le marché du neuf

La RE 2020 (Réglementation énergétique 2020) est la réglementation visant à rendre les constructions neuves plus respectueuses de l'environnement. Elle remplace la RT 2012, en allant au-delà en insistant sur la performance de l'isolation. Elle est entrée en vigueur pour les nouveaux logements individuels et collectifs au 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} juillet de la même année pour les bâtiments tertiaires. Pour les autres bâtiments, la RE2020 s'applique depuis le 1^{er} janvier 2023.

Dans un souci d'atteinte de la neutralité carbone, **la nouvelle norme introduit un plafond d'émissions de GES (gaz à effet de serre) pour les maisons individuelles**, fixé à 4 kgCO₂eq/m²/an, dès l'entrée en vigueur de la réglementation. Or, ce seuil entraîne l'élimination du fioul ou du gaz de ville et favorise ainsi les autres solutions de chauffage, et notamment les solutions thermodynamiques. Pour les maisons individuelles, ce point est appliqué depuis début 2022. Il a été appliqué à l'ensemble des autres constructions neuves (tertiaires ou industrielles) au 1^{er} janvier 2025. En revanche, le plafond dans les logements collectifs est plus élevé, car ces derniers sont actuellement chauffés à hauteur de 75 % du parc par du gaz. Le seuil est fixé à 14 kgCO₂eq/m²/an, dès l'entrée en vigueur de la RE 2020, puis il est descendu à 6,5 kgCO₂eq/m²/an en 2025.

LA RE 2020 introduit des modifications dans les paramètres de calcul par rapport à la RT 2012. Le coefficient de conversion entre énergie primaire et énergie finale de l'électricité a été réduit à 2,3, contre 2,58 pour l'ancienne RT 2012. Il correspond à la valeur moyenne anticipée de ce coefficient au cours des cinquante prochaines années, **permettant ainsi de prendre en compte l'évolution prévisionnelle du mix électrique au cours de la durée de vie des bâtiments neufs**. Le facteur d'émission de CO₂ de l'électricité utilisée pour le chauffage sera déterminé par la méthode mensualisée par usage et verra donc sa valeur actualisée à 79 g/kWh, au lieu de 210 g/kWh.



✓ La RE 2020 a écarté les solutions solaires thermiques dans le neuf

« Le constat n'est pas nouveau. Le SSC est très mal valorisé dans la RE 2020. Tant que les pouvoirs publics mettront des barrières aux énergies renouvelables, le solaire thermique n'aura pas sa place dans le neuf. »

« Il n'y a aucune barrière qui a été levée, rien qui change. Donc, il faut que les pouvoirs publics choisissent, soit de développer les énergies renouvelables, soit d'importer toujours autant de gaz et de pétrole. »

« Il y a d'autres solutions souvent qui sont privilégiées avant le solaire. La RE2020, cela ne permet pas au solaire thermique de se développer dans le neuf. »

✓ La filière essaie de faire changer des freins réglementaires dans le cadre du prochain plan solaire thermique

« Dans nos propositions, il est question de revoir la méthode de calcul de la RE 2020 et de revoir les diagnostics de performance énergétique qui dévalorisent le SSC par rapport ses performances réelles. On est assez mal valorisé dans la RE 2020, après je pense que le neuf va passer à la pompe à chaleur. Par contre le fait d'être mal valorisé dans le DPE ça c'est dommageable. »

« Sur le réglementaire, l'objectif est de faire bénéficier le solaire thermique d'une exemption zéro artificialisation nette comme c'est le cas depuis la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 (climat et résilience) pour le photovoltaïque, également de lever les refus des ABF concernant l'installation des systèmes solaires à proximité des sites classés. »

✓ La révision de la méthode 3CL fait partie des points réglementaires en discussion dans le cadre de la préparation du plan solaire thermique

« On est actuellement en échange avec la DHUP sur tout ce qui est méthode 3CL, où il y a des choses qui sont vraiment aberrantes. Il est incompréhensible de mal traiter une filière qui pèse si peu dans le panorama énergétique français. Je ne comprends pas l'enjeu. »

Note: 3CL signifie Calcul de la Consommation Conventionnelle des Logements. C'est la méthode utilisée par le DPE (Diagnostic de performance énergétique) instauré en 2026 pour répondre aux exigences de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments. Elle est développée et encadrée par la DHUP la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, rattachée au Ministère de l'Écologie.



MaPrimeRénov', un dispositif qui devrait jouer un rôle sur le marché mais est entravé par trop de difficultés administratives

- Pour bon nombre de professionnels, le dispositif MaPrimeRénov' demeure **un levier essentiel** pour le développement du marché du solaire thermique individuel. Les acteurs de la filière reconnaissent que ce dispositif favorise l'accès aux équipements solaires, en particulier **pour les ménages les plus modestes**, et contribue ainsi à soutenir une partie de l'activité du secteur.
- Toutefois, les professionnels interrogés soulignent que l'efficacité de MaPrimeRénov' est **fortement limitée par ses difficultés de mise en œuvre**. Les délais de traitement des dossiers, la complexité des procédures administratives et les **modifications fréquentes des règles sont régulièrement dénoncés**. Cette instabilité décourage aussi bien les particuliers que les installateurs. Les acteurs estiment que le problème ne réside pas dans le niveau des subventions, jugé globalement satisfaisant, mais dans le fonctionnement administratif du dispositif.

L'annonce de la suppression MaPrimeRénov' sur les monogestes : un signal négatif pour le marché

- L'annonce de la suppression de MaPrimeRénov' pour les rénovations dites « monogestes » à compter du 1^{er} septembre 2026 est également perçue comme **un signal négatif par la filière**. Ils dénoncent également un traitement qu'ils jugent moins favorable que celui accordé aux pompes à chaleur, **créant ainsi un déséquilibre entre les différentes solutions de production de chaleur renouvelable**.



Dans le neuf, la RT2020 continue de mal considérer le solaire thermique

- Concernant le marché du neuf, la réglementation environnementale RE2020 reste **perçue comme un frein au développement du solaire thermique**. Si cette réglementation vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments neufs et encourage le recours aux énergies renouvelables, les professionnels estiment que les méthodes de calcul actuellement utilisées privilégient les solutions thermodynamiques, notamment les pompes à chaleur, au détriment des systèmes solaires thermiques. En conséquence, ces derniers sont rarement retenus dans les projets de construction neuve.
- Face à ce constat, la filière demande plusieurs évolutions réglementaires afin de mieux valoriser les performances réelles du solaire thermique. Elle souhaite notamment une **révision de la méthode de calcul de la RE2020 ainsi que du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)**, dont les critères sont jugés défavorables aux systèmes solaires combinés.

Des difficultés réglementaires et administratives qui persistent et pèsent sur le développement de la filière

- Dans l'ensemble, cette étude met en évidence que les **difficultés rencontrées par le marché du solaire thermique individuel sont davantage liées au cadre réglementaire et administratif** qu'à la technologie elle-même. Les acteurs de la filière considèrent qu'une simplification de MaPrimeRénov', une plus grande stabilité des politiques publiques et une meilleure reconnaissance des performances du solaire thermique dans les réglementations constitueraient des leviers majeurs pour relancer durablement le marché.



PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

1. Perspectives à court terme

✓ Sur le court terme, les avis sont partagés

« Il n'y a aucune chance que le marché s'améliore grandement en 2026 si l'ensemble des éléments de contexte reste les mêmes qu'en 2025 : pas d'aide supplémentaire, pas de communication particulière, un programme d'électrification qui écrase tout... »

« À court terme, je pense qu'il n'y aura pas forcément d'évolution. 2026 sera dans la mouvance de 2025. Je pense qu'on va rester sur quelque chose d'assez bas. Après, j'ai un peu d'espoir, même quand arrivera le plan de relance du solaire thermique. Il finira bien par être officiellement annoncé en 2026 et il y aura alors de la communication autour de la filière. »

✓ L'augmentation du prix des énergies fossiles devrait tout de même favoriser les solutions solaires thermiques sur le segment de l'individuel

« Je pense que oui, ça peut inciter certaines personnes à investir. Il y a des particuliers qui ont commencé à y penser parce que les hausses du gaz commencent à devenir de plus en plus fréquentes et très médiatisées. »

« Dommage pour les consommateurs, mais l'énergie chère va sûrement avoir un effet sur nos ventes. Mais ce n'est pas comme ça que ça devrait fonctionner. Notre activité n'a pas à être dépendante des fluctuations du prix de l'énergie. »

✓ L'impact sur le SSC pourrait être plus important au cours du second semestre

« Tout porte à croire qu'on est sur les mêmes temporalités que la crise énergétique due à la guerre en Ukraine. Nous avons fait 45 % de croissance sur les deux années 2022, 2023. C'est vraiment très fort comme impact. La guerre en Iran a un impact encore plus important. »

✓ **Le solaire thermique plus rentable que le PV ou la PAC avec l'augmentation du prix de l'énergie selon un acteur**

« Je vais prendre l'exemple du photovoltaïque en autoconsommation qui ne fait pratiquement pas d'économie. C'est-à-dire que le photovoltaïque, si on pose un kit en autoconsommation, on fait finalement peu d'autoconsommation car la part autoconsommée, c'est 35 %. C'est-à-dire que les deux tiers restants sont vendus à un prix fixe qui est aujourd'hui très bas. Et sur la part autoconsommée, depuis cette année, la part autoconsommée en PV passe en heure creuse six mois ou six mois et demi par an. Ce qui veut dire que même la part économisée, elle baisse. Donc le photovoltaïque ne protège pas de la hausse du prix de l'électricité. Si le gaz augmente, si le fioul augmente, et bien l'électricité va augmenter également, c'est inévitable. La chaudière à gaz ou les pompes à chaleur ne protègent pas non plus car la PAC consomme des kilowattheures. Il y en a qu'un qui protège de la hausse, c'est le solaire thermique. C'est la seule solution qui va tirer son épingle du jeu. »

✓ **La filière industrielle a besoin d'une vision de long terme pour retrouver des volumes de ventes**

« Pour moi le solaire thermique conserve tout son potentiel. À moyen ou long terme, la filière peut se relancer et se redynamiser. Ce qu'il faudrait, c'est atteindre un volume critique. Je pense que ce seuil est entre 250 000 m² et 300 000 m² par an. À ce moment on crée une réelle dynamique de filière. On crée de la vraie concurrence entre les acteurs, une dynamique d'embauche, d'innovation, etc. Sans ces volumes-là, on est sur un marché trop de niche. Il y a un bon tiers à aller chercher sur du CESI, cent mille mètres carrés, cent cinquante mille mètres carrés par an de CESI et le reste en SSC et en collectif. »



2. Les recommandations des acteurs

✓ Un traitement égalitaire de MaPrimeRénov' entre la PAC et le solaire thermique

« Sur MaPrimeRénov, on est sur un effet d'aubaine pour la pompe à chaleur. On a réduit les subventions sur les SSC et on les a réorienté vers la PAC. La filière solaire demande un traitement équitable. »

✓ Une plus grande visibilité et une plus grande fluidité dans le traitement des dossier par l'Anah

« La fluidité de gestion par l'Anah pose problème. Ils renvoient aux dossiers incomplets des réponses qui sont insuffisantes pour qu'un chauffagiste y voie clair, qu'un artisan sache ce qui manque. Et on a l'impression qu'ils jouent la montre. Parfois on ne comprend même pas la réponse. On a aussi l'impression d'une incompétence des personnes qui traitent les dossiers. »

✓ Il faut une campagne de communication, reparler du solaire thermique

« Il faut qu'on parvienne à faire reparler du solaire thermique. Que les ménages retrouvent un peu le réflexe de songer au solaire thermique pour leurs projets. Pour moi, cela passe par la communication, redonner confiance. »

« Dans la première partie des années 2000, quand le solaire thermique était en croissance, il y avait eu le déploiement d'un plan solaire. Il y avait de la communication, il y avait la journée du solaire. C'est ça qu'il faut relancer parce qu'aujourd'hui, les Français méconnaissent complètement le solaire thermique. Si vous posez la question, il doit y avoir 90 % des Français qui ne savent pas la différence entre solaire thermique et photovoltaïque. Il faut refaire une campagne de communication. »

✓ Un traitement égalitaire entre la PAC et le solaire thermique dans le cadre du prêt éco-PTZ

Note : SSC et éco-PTZ

Le système solaire combiné (SSC) couvre deux usages énergétiques distincts : le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. Or, dans le cadre de l'éco-PTZ, il n'est comptabilisé que pour un seul poste de travaux, limitant le plafond d'emprunt à 15 000 € au lieu des 25 000 € auxquels ouvrirait droit un bouquet de deux postes. Comme c'est le cas pour des pompes à chaleur double service. Cette classification pénalise le SSC par rapport à l'installation de deux équipements séparés (chaudière solaire + CESI), qui compteraient chacun comme un poste distinct. Une correction réglementaire serait cohérente avec sa double fonction et renforcerait son attractivité financière.

« Aujourd'hui, les systèmes solaires combinés sont toujours inéligibles à l'éco-prêt à taux zéro. C'est-à-dire qu'il compte pour un poste au lieu de deux postes, alors qu'il contribue au chauffage et couvre les besoins d'eau chaude. Il faudrait corriger cette erreur. »

✓ Revoir la réglementation d'autorisation des ABF (Architecte des Bâtiments de France)

« Il faut revoir les trop nombreuses interdictions des ABF de poser des panneaux comme c'est le cas aujourd'hui. Je rappelle que pendant la guerre en Ukraine, le tarif de l'électricité était passé à mille euros le mégawattheure. Les Français étaient incapables de payer de tels surcoûts et ça a coûté cent dix milliards de bouclier tarifaire. Il n'y a pas trente-six solutions. Il ne pourra pas y avoir à nouveau un tel bouclier tarifaire. Les Français, dans les villes ou dans les zones urbaines, ils vont avoir besoin de se chauffer. Donc il faut arrêter d'interdire le solaire sur les toits dès qu'on est à proximité d'un site classé. Je rappelle qu'il y a un droit pour les antennes paraboliques. On peut en ville mettre une antenne parabolique, comme une grosse verrue, pour regarder un match de foot. Ça, c'est autorisé. Par contre, il y a interdiction de poser des panneaux solaires sur le toit. L'énergie, c'est un bien vital et il faut empêcher d'interdire l'accès à de l'énergie renouvelable aux Français. »



Verbatim

✓ **Mettre plus régulièrement à jour la publication ADEME du coût des énergies renouvelables et de récupération France**

« La publication ADEME du coût des énergies renouvelables et de récupération France est un ouvrage de référence, mais la dernière édition porte sur des coûts de 2022. Depuis, il s'est passé beaucoup de choses et ces données ne sont plus du tout à jour. En plus il y avait comme hypothèse le fait de prendre zéro inflation sur l'énergie pour vingt ans. Zéro hausse du prix de l'énergie électrique, gaz et fioul sur les vingt ans dans cette édition de l'étude. Je fais partie du groupe d'experts qui ont contribué à sortir cette étude. Il faudrait que le prix de l'énergie soit actualisé plus régulièrement. Dans la méthode LCOE, la méthode du coût sur vingt ans, la hausse du prix de l'énergie, c'est un des moteurs de gains financiers pour investir dans les ENR. »

✓ **Il faut sortir de l'électro-centrisme et de la stabilité dans les aides**

« Il faut sortir de l'électrocentrisme. La décarbonation ne passera pas que par la pompe à chaleur. Il faut aussi dire que le solaire et le bois ce sont de vraies solutions. Et quand on met du solaire thermique, la durée de vie de la chaudière qui y est associée augmente d'une dizaine d'années. Et si c'est une chaudière bois, on augmente son rendement avec des ballons et du stockage. Il faut vraiment sortir de la pression mentale électro-centrée qui aujourd'hui éclipse toutes les autres solutions. »

✓ **Revoir la méthode de calcul de la RE 2020 et le mode de calcul du DPE**

« Dans nos propositions, il est question de revoir la méthode de calcul de la RE 2020 et de revoir les diagnostics de performance énergétique qui dévalorisent le SSC par rapport à ses performances réelles. On est assez mal valorisée dans la RE 2020, donc on ne peut pas lutter contre la pompe à chaleur. Par contre le fait d'être mal valorisé dans le DPE ça c'est dommageable. »

✓ **Rappeler que le solaire thermique répond à un enjeu de souveraineté**

« On attend un soutien des pouvoirs publics pour atteindre les objectifs de la PPE 3, d'autant plus impactant qu'aujourd'hui la guerre en Iran rappelle les cent dix milliards d'euros dépensés pour le bouclier tarifaire lors de la guerre en Ukraine. Avec une telle somme, on aurait pu équiper tous les ménages modestes de chauffage solaire autonome. C'est-à-dire qu'ils n'auraient plus de précarité énergétique. Aujourd'hui, la guerre en Iran fait exploser les prix et rappelle la nécessité d'être souverain, et la principale énergie locale dont on dispose, c'est le soleil ! »

✓ **Proposer de nouvelles fiches coup de pouce chauffage dédiées à l'hybridation des énergies renouvelables, notamment pour les solutions SSC + biomasse et SSC + pompe à chaleur, afin de mieux reconnaître les performances globales de ces systèmes.**

« Dans le résidentiel individuel, il ne va pas rester beaucoup de place pour le solaire thermique, car les pompes à chaleur sont tellement subventionnées, avec en plus la fiche CEE du coup de pouce chauffage qui interdit de mettre autre chose avec la PAC. On ne peut pas mettre du solaire en plus. Nous allons essayer de travailler avec l'administration pour faire des nouvelles fiches coup de pouce chauffage qui mettrait en avant des combinaisons de systèmes solaires combinés avec des appoints décarbonés comme des pompes à chaleur ou des appareils de chauffage au bois. Mais globalement, je pense que ce sera au mieux 80 % de PAC, 20 % d'autres choses. »



Observ'ER

Observatoire des énergies renouvelables

20 ter rue Massue
94300 Vincennes

Tel. : + 33 (0)1 44 18 00 80
www.energies-renouvelables.org